

# Analyse spatiale de la pêche en haute mer pour en améliorer la gestion

16 avril 2021

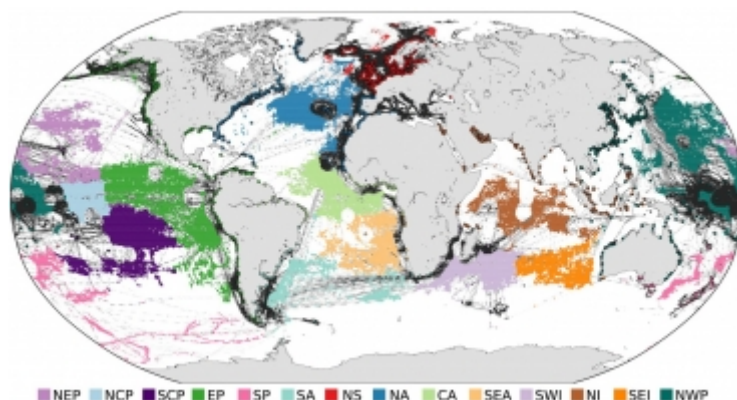
Un article de *Science Advances* étudie la répartition spatiale de la pêche en haute mer et identifie les ports d'origine des bateaux impliqués dans cette pratique. Le système d'identification automatique (AIS) permet d'estimer leur vitesse et ainsi de savoir s'ils sont en train de pêcher ou de naviguer. L'effort de pêche est calculé par cellules de 0,5° de latitude et de longitude, en agrégeant le temps consacré à cette activité (en jours) pour l'ensemble des navires (112 535 en 2014).

66,6 % et 80 % de l'effort de pêche ont respectivement lieu dans 10 et 20 % des cellules de la grille, ce qui montre, selon les auteurs, la concentration de la pêche en haute mer dans certaines zones. De même, seuls 10 des 296 ports concernés soutiennent 41 % de l'effort de pêche. Par ailleurs, 47 % de l'effort de pêche se concentrent près des zones économiques exclusives (ZEE), de 325 à 525 km de distance des côtes. Ceci met en évidence, pour les auteurs, le comportement opportuniste de certains pêcheurs, qui ciblent les stocks présents dans les eaux territoriales des pays tout en échappant aux mesures de régulation. Des zones parmi les plus riches du monde en ressources halieutiques sont ainsi concernées, par exemple au Pérou, en Équateur, en Argentine et au Japon. Une extension des ZEE pourrait donc être bénéfique à la protection et à la gestion des stocks, à condition qu'elles soient efficacement surveillées.

En agrégeant les cellules qui sont visitées par les mêmes navires, les auteurs ont mis en évidence 14 « provinces » de pêche à forte activité. Toutes ne correspondent pas à celles définies par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par exemple, là où la FAO identifie 2 zones dans le Pacifique équatorial, les auteurs en distinguent 4. Ceux-ci conseillent donc de redéfinir les « provinces » de la FAO, pour mieux prendre en compte la réalité des pratiques. Sachant que les navires tendent à partir et débarquer au même port, et qu'ils visent souvent les mêmes stocks, le contrôle des captures serait ainsi plus efficace.

Une limite majeure de cette étude est que le système AIS peut être désactivé volontairement par les navires. La pêche dans certaines zones pourrait donc être sous-estimée, et la délimitation des provinces faussée si la pêche illégale se concentrait dans des zones précises.

Délimitation des quatorze provinces de pêche en haute mer et identification des ports (les ronds) les soutenant (liens en gris)



Source : *Science Advances*

Lecture : Pacifique Nord-Est (NEP), Pacifique Centre-Nord (NCP), Pacifique Centre-Sud (SCP), Pacifique oriental (EP), Pacifique Sud (SP), Atlantique Sud (SA), mers du Nord (NS), Atlantique Nord (NA), Atlantique central (CA), Atlantique Sud-Est (SEA), sud-ouest de l'océan Indien (SWI), nord de l'océan Indien (NI), sud-est de l'océan Indien (SEI), Pacifique Nord-Ouest (NWP).

Aurore Payen, Centre d'études et de prospective

Source : [Science Advances](#)